

04 avr 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 04/04/03](#)

Centrale électrique à Ankara

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et de Mme Annemie Neyts, Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a autorisé la stabilisation du taux d'intérêt du dollar américain (USD) au taux CIRR en vigueur au moment de la signature de la convention de financement sur un crédit à l'exportation de USD 35.004.480 d'une durée de remboursement de 12 ans destiné à financer la participation de Cockerill Mechanical Industries, Tractebel et Donaldson Europe B.V.B.A. à la construction d'une centrale électrique à Ankara en Turquie.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et de Mme Annemie Neyts, Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a autorisé la stabilisation du taux d'intérêt du dollar américain (USD) au taux CIRR en vigueur au moment de la signature de la convention de financement sur un crédit à l'exportation de USD 35.004.480 d'une durée de remboursement de 12 ans destiné à financer la participation de Cockerill Mechanical Industries, Tractebel et Donaldson Europe B.V.B.A. à la construction d'une centrale électrique à Ankara en Turquie.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la construction et d'une centrale à cycle combiné de 763 MW située à Ankara en Turquie. La stabilisation sur le financement de ces contrats est demandée en USD parce que l'essentiel des revenus (vente d'électricité) et des coûts (fourniture de gaz) est indexé sur le prix du pétrole.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe